



ACADEMIE DE NANCY-METZ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certification complémentaire – Arts

Rapport du jury

Session 2025

- A. Remarques générales pour l'ensemble des certifications complémentaires - Arts.
- B. Certification complémentaire – Cinéma - audiovisuel
- C. Certification complémentaire – Danse
- D. Certification complémentaire – Histoire des arts
- E. Certification complémentaire – Théâtre

Cette année, il n'y a pas eu de candidat pour la certification « Arts du cirque ».

A. Remarques générales pour l'ensemble des certifications – Arts

1. Textes de référence :

- Arrêté du 23 décembre 2003 modifié successivement par les arrêtés des 9 mars 2004, 27 septembre 2005, 30 novembre 2009, 06 mars 2018 et 10 février 2022.
- Note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019 (B.O.E.N n°30 du 25 juillet 2019).
- Circulaire du 16 mars 2022 (B.O.E.N n°15 du 14 avril 2022).

La délivrance d'une certification complémentaire en « arts » a pour fonction selon la [note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019](#) de :

- **Permettre** à des enseignants de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas nécessairement du champ de leurs concours de recrutement ;
- **Constituer** un vivier de compétences pour certains enseignements pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement, afin de mieux préparer le renouvellement des professeurs qui en ont la charge.

2. Le calendrier

Le **calendrier** se présente schématiquement de la façon suivante :

- **Octobre** : module de présentation de 2h des certifications par les IA-IPR en charge des dossiers des enseignements artistiques, à distance
- **Octobre-Novembre** : Inscription sur la plateforme CYCLADES avant la fin de la première semaine de **novembre**, avec la remontée du dossier constitué par le ou la candidat(e).
- **Janvier-début février** : tenue des oraux
- **Fin mars, début avril** : publication des résultats

3. L'examen pour la certification est constitué d'un rapport et d'un examen.

Le rapport : Le candidat inscrit remet, au même moment un rapport de **cinq pages** dactylographiées maximum comportant et indiquant :

- Un curriculum vitæ détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger ;
- Les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux qu'il a pu initier ou auxquels il a pu participer, **comportant un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative** ;
- Tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.

Ce rapport n'est pas soumis à notation mais sert de base à l'entretien. Le jury en dispose à l'oral.

L'examen est constitué d'une épreuve orale de **30 minutes maximum** débutant par un **exposé** du candidat de 10 minutes au maximum, suivi d'un **entretien** avec le jury, d'une durée de 20 minutes au maximum.

L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie. Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury :

- **D'apprécier les connaissances** du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie ;
- **D'estimer ses capacités de** conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré ou d'une école, d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur.

B. Certification complémentaire – « Cinéma-audiovisuel »

L'épreuve orale s'est déroulée le **14 janvier 2025** au Rectorat de Nancy.

1. Candidatures et résultats

Nombre de candidats : 3

Nombre de candidats présents à l'oral de l'examen : 3

Absent : 0

Discipline d'origine :

- Anglais : 1
- Arts plastiques : 1
- Sciences physiques : 1

Parmi ces candidats,

- 1 candidat a obtenu une note supérieure ou égale à 10 et se voit délivrer la certification complémentaire, dans le domaine des Arts, option cinéma audiovisuel,
- 2 candidats ont obtenu une note inférieure à 10.

2. Rappel du déroulement de l'épreuve

Composition du jury :

Véronique BODAINE IA-IPR Lettres en charge du suivi de l'enseignement Cinéma Audiovisuel
Marie-Laurence GUILBAUD Professeure de Lettres modernes Enseignante de spécialité Cinéma Audiovisuel
Stéphane MANCHEMATIN Réalisateur et enseignant en Cinéma audiovisuel à l'Université de Lorraine

En conformité avec la note de service n° 2019-104 du 16-7-2019, le jury évalue les connaissances et les compétences suivantes :

- la culture cinématographique et audiovisuelle (fréquentation des œuvres, connaissance des modèles d'analyse théorique, histoire du cinéma, économie du cinéma-audiovisuel) ;
- la capacité à élaborer avec les élèves divers projets pratiques et créatifs en cinéma et audiovisuel (de l'écriture de scénario au montage) ;
- la capacité des candidats à analyser une courte séquence selon différentes approches ;
- la connaissance du développement de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans le système scolaire ;
- la connaissance des programmes en cours et la capacité à développer une réflexion didactique sur leurs différentes composantes ;
- la capacité à expliciter la démarche pédagogique concernée en respectant une dynamique de complémentarité pratique, culturelle, méthodologique et théorique ;
- la connaissance des modes d'enseignement propres au cinéma-audiovisuel : travail en équipes, interdisciplinarité, partenariat avec les professionnels du domaine, pédagogie de projet.

3. Constats et analyses

Le rapport

Les candidats doivent remettre, au moment de leur inscription, « un rapport **d'au plus cinq pages dactylographiées** » (voir *Note aux candidats*). Si le jury a par le passé souvent déploré le manque de respect de cette contrainte, les candidats ont cette année bien respecté le cadre demandé. Ils ont également eu à cœur de présenter une expérience significative en lien avec le cinéma. Les rapports présentés sont bien structurés et respectent les normes de la langue écrite.

L'exposé

Les candidats ont respecté le temps imparti à leur exposé, sauf dans un cas où le jury a dû interrompre la présentation. Si cette interruption ne présage en rien d'un échec à l'épreuve, il est néanmoins souhaitable que chacun se prépare dans le temps imparti. Le jury apprécie que les candidats évitent de reprendre les éléments déjà présentés dans le dossier, et qu'ils s'attachent à le dépasser, en présentant par exemple la réalisation des projets évoqués lors de leur inscription ainsi que leur analyse : réussites, limites...

Cet exposé doit montrer que le candidat est capable de présenter de manière synthétique une analyse critique de son parcours et de sa pratique.

L'entretien

L'entretien permet dans un premier temps de revenir sur les propos du candidat, pour les éclairer si nécessaire et les approfondir. Il permet de vérifier les connaissances du candidat dans le domaine du cinéma audiovisuel et sa pratique effective. Le jury regrette en effet des connaissances trop fragiles, parfois empiriques, ou sur un champ disciplinaire trop restreint. Le professeur de CAV doit en effet pouvoir prendre en charge toutes les étapes d'une réalisation, du scénario au montage, il doit également pouvoir montrer des connaissances solides de l'histoire du cinéma, une fréquentation régulière des œuvres, ainsi que des compétences en analyse filmique, avec un vocabulaire adapté.

Il faut rappeler également que la certification n'est pas le point de départ d'une expérience auprès des élèves mais qu'elle vient valider l'engagement réel d'un professeur dans une pratique déjà établie, dans un atelier, un club, la prise en charge d'une option sous sa responsabilité... Le fait d'être intervenu ponctuellement dans un enseignement au lycée pris en charge par un autre professeur ou une équipe ne saurait garantir la compétence à assurer pleinement cet enseignement. Par ailleurs, il ne faut pas attendre d'avoir obtenu la certification complémentaire pour débuter une expérience artistique dans un établissement scolaire.

Enfin, le travail avec un partenaire artistique est l'une des prérogatives du professeur de CAV : les candidats se doivent d'en comprendre les enjeux et de maîtriser le fonctionnement de ce partenariat, sur ses plans pratique et artistique.

4. Recommandations

Dans le cadre de leur préparation, nous conseillons aux candidats de :

- **Consulter les textes officiels** qui concernent la certification complémentaire pour en comprendre les enjeux.
- **Prendre connaissance** des programmes qui régissent l'enseignement Cinéma audiovisuel en lycée (option et spécialité) et connaître les œuvres du programme limitatif en vigueur au moment de l'épreuve : <https://eduscol.education.fr/1679/programmes-et-ressources-en-cinema-audiovisuel-voie-gt>.
- **Veiller** à la constitution du dossier qui doit présenter de **façon claire et structurée** les formations suivies, les actions menées ou les expériences de l'enseignant en rapport avec le champ disciplinaire.
- Rendre perceptible leur capacité à **sortir de leur discipline** pour endosser la fonction de professeur de CAV.

C. Certification complémentaire – « Danse »

1. Jury

Anne VALOIS : personnel de direction

Amelle CHOUIKH : IA-IPR EPS en charge des enseignements artistiques

2. Candidatures

Nombre de candidats : 2

Nombre de candidats présents à l'oral de l'examen : 2

Absent : 0

3. Résultats

Les deux candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10 et se voient délivrer la certification complémentaire, dans le domaine des Arts, option danse.

Historique « art danse »:

Années	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
inscrits	2	1	2	2	1	4	3	2	7
Présents	2	1	2	1	1	0	3	2	7
reçus	2	0	1	1	1	0	3	2	4

4. Les dossiers

Constats : Les éléments avancés proposent une articulation du parcours professionnel et personnel en lien avec la danse, avec souvent une prégnance forte des pratiques personnelles. Y sont abordés les formations, les projets mis en place dans le cadre scolaire, extra-scolaire. Une focale sur des expériences marquantes permettant de mieux appréhender la culture chorégraphique du candidat est parfois proposée.

Évaluation : Bien que le dossier ne soit pas évalué, celui-ci doit permettre de saisir la culture du candidat dans les différents registres de la danse.

Conseils aux candidats :

- Éviter une coloration trop EPS (pour les enseignants d'EPS) ou trop extra-scolaire ;
- Explorer les dimensions disciplinaire, interdisciplinaire et transversale de l'art danse ; mettre en relation l'ensemble des domaines artistiques
- S'appuyer sur son expérience personnelle et surtout sur les projets scolaires conduits en évoquant les partenariats mis en place ;
- Rendre lisible, au-delà de la pratique, la culture chorégraphique, les spectacles et artistes vus. Partager son parcours de spectateur ;
- Choisir des expériences clés tout en gardant des éléments pour l'oral ;
- Éviter les listings.

5. L'exposé et l'entretien

Constats : L'exposé de 10 minutes précède la phase d'entretien de 20 minutes.

Lors de l'exposé, une présentation (supports, médias) est possible mais n'est pas exigée. C'est avant tout la qualité du propos qui est appréciée.

La phase d'échange qui succède prend appui sur le parcours de l'enseignant, les expériences et propositions partagées et vise à approfondir l'analyse de la démarche pédagogique et culturelle. L'entretien est interactif et propose des temps d'échanges à partir de questions proposées. Le candidat argumente et débat avec le jury.

Évaluation : L'évaluation permet d'apprécier la démarche de création artistique, la présentation, l'analyse d'œuvres. Elle permet de situer la connaissance des problématiques et des méthodes de la création chorégraphique, et l'expérience acquise dans la fréquentation des œuvres chorégraphiques en qualité de spectateur, d'interprète et de chorégraphe. La rencontre à l'œuvre est observée à partir de la capacité du candidat à présenter et analyser une œuvre. Dans ce contexte, la connaissance des programmes des enseignements de spécialité et leur mise en œuvre au sein d'une équipe est importante. Les connaissances motrices, physiologiques, psychologiques liées à la danse sont appréciées. Enfin, sera évaluée la capacité à proposer des formes scolaires de pratique montrant la plus-value pour l'élève et son parcours de formation, l'établissement, le système éducatif.

Conseils aux candidats :

- Être à l'écoute du jury et se placer dans une posture d'échanges.
- Se former et s'informer sur les dispositifs artistiques à l'école, l'enseignement de spécialité.
- Savoir ce à quoi peut servir cette certification.
- Éviter de reprendre des éléments du dossier, dépasser les propositions initiales, en évoquant notamment le travail collectif, la dimension partenariale.
- Avoir une communication.

D. Certification complémentaire- « Histoire de l'art ».

Le jury tient à remercier les personnes de la DEC pour la qualité de l'accueil et des conditions de passation des épreuves qui se sont déroulées les **20 et 24 janvier 2025** au Rectorat de Nancy.

1. Candidature et résultats

Nombre de candidats : 8

Nombre de candidats présents à l'oral de l'examen : 7

Absent : 1

Discipline d'origine :

- Anglais : 1
- Histoire- géographie : 6
- Lettres : 1

Depuis plusieurs années, on observe une stagnation du nombre de candidats issus des disciplines artistiques. Les professeurs d'histoire-géographie sont toujours fortement représentés.

Parmi ces candidats,

- 5 ont obtenu une note supérieure ou égale à 10 et se voient délivrer la certification complémentaire, dans le domaine des Arts, option histoire de l'art,
- 2 candidats ont obtenu une note inférieure à 10.

2. Rappel du déroulement de l'épreuve

Composition du jury :

Stéphanie GIMBERT IA-IPR Histoire-Géographie en charge du dossier Histoire des arts.

Samuel LELIEVRE IA-IPR Éducation Musicale et Chant Choral (EMCC) en charge du dossier Histoire des arts.

Stéphane GALLO enseignant de Lettres Modernes en Histoire des arts (option et spécialité) au Lycée Henri Poincaré à Nancy.

Malgré l'intitulé de la certification « Histoire de l'art » qui se réfère à la discipline universitaire, les attendus convoquent des champs culturels élargis à l'ensemble des domaines de "l'histoire des arts" telle qu'elle est enseignée actuellement dans le champ scolaire, qu'il s'agisse de l'enseignement de

spécialité et de l'option au lycée ou de l'approche pluridisciplinaire et transversale au collège dans le cadre du cycle 3 et du cycle 4. Les professeurs des écoles peuvent également valoriser leurs compétences pour la mise en œuvre de parcours d'éducation artistique et culturelle et des autres dispositifs partenariaux, ainsi que, dans le cadre de leur polyvalence, l'enseignement de l'histoire des arts en cycle 3.

Le jury évalue les connaissances et compétences suivantes :

- De solides notions d'histoire de l'art, incluant une maîtrise de la chronologie et du vocabulaire propres à chacun des domaines d'expression artistique relevant de l'histoire de l'art ;
- La connaissance des problématiques et des méthodes de l'histoire de l'art ;
- La capacité à analyser une œuvre sous divers angles d'approche, et à la mettre en relation avec d'autres œuvres et domaines artistiques sur la base de concepts historiques et esthétiques pertinents ;
- La connaissance et la pratique des institutions et structures patrimoniales locales, et la capacité à les mobiliser au service de l'enseignement de l'histoire des arts ;
- La capacité à mettre en œuvre, au sein d'une équipe et avec la contribution de spécialistes et d'institutions, un parcours de formation des élèves s'appuyant sur des études de cas précis et au moins un projet de classe, en lien avec les programmes des cycles 3 et 4, ou/et des enseignements optionnels et de spécialité au lycée.

3. Constats et analyses.

3.1 remarques générales :

Les **profils** des candidats inscrits sont variés, avec une prédominance d'enseignants du lycée, en histoire-géographie et leurs expériences professionnelles sont toutes singulières.

En ce qui concerne le profil des candidats et leur dossier, le jury a pu souligner à de nombreuses reprises cette année des formations et des expériences significatives dans des domaines variés de l'histoire de l'art et qui rendent sans doute sensibles à l'enseignement de l'histoire des arts. Ces compétences, ces expériences, voire ces certifications doivent cependant être mises au service de l'enseignement de l'histoire des arts avec les élèves. Elles ne peuvent constituer en soi l'élément prédominant de la délivrance d'une certification en histoire des arts ni le sujet unique de l'entretien avec le jury.

Comme lors de toute épreuve de certification complémentaire, les jurys peuvent apprécier des candidats excellents et fort bien préparés, conscients des attendus et se projetant d'ores et déjà dans certaines missions spécifiques. À l'inverse, certains candidats n'ont pas encore pris la mesure d'une telle épreuve : **étayage scientifique fragile, méconnaissance des programmes et de la place de l'histoire des arts dans le parcours de formation des élèves, présentation de projets en lien avec des partenaires mais manquant d'une réflexion sur ce même parcours et sur la place nécessaire d'un collectif de travail.** Être expert sur une période spécifique ou un courant artistique particulier n'exclut pas pour autant de maîtriser des repères relevant d'autres périodes qui jalonnent l'histoire de l'art et ce, dans l'ensemble des domaines que le pluriel « histoire des arts » induit.

Contrairement à certaines années, le jury déplore particulièrement cette fois une **méconnaissance des programmes** qui organisent l'enseignement de l'histoire des arts notamment du collège, mais également du lycée. Il est arrivé aussi que la confusion entre « histoire de l'art » et « histoire des arts » n'ait pu être levée par le candidat. Le jury entend s'assurer au cours de l'entretien que le candidat connaisse les contenus et les attendus des programmes.

Nous encourageons par ailleurs les candidats à bien identifier les **attendus** qui régissent l'enseignement de l'histoire des arts au collège d'une part, de l'enseignement optionnel de l'histoire des arts au lycée d'autre part. Enfin, il est important de différencier ce qui relève de cet enseignement, dans les pratiques didactiques, pédagogiques et évaluatives et de ce qui correspond à l'éducation artistique

et culturel (EAC) et au parcours éducatif artistique et culturel de l'élève (PEAC). Le jury a pu remarquer des confusions entre EAC, le PEAC et l'enseignement d'histoire des arts. Il importe que les candidats et candidates fassent la distinction entre une pédagogie de projet, un parcours de formation parfois interdisciplinaire et la dimension scientifique d'un enseignement étayé d'un programme.

3.2 Présentation du dossier :

Le jury déplore la présentation de certains dossiers, de 2 ou 3 pages maximum, ou par contre d'une dizaine de pages, montrant les difficultés du candidat à synthétiser, à réfléchir sur ses pratiques, à décrire une expérience forte, à organiser son propos de manière concise et précise.

Il est conseillé pour les prochaines candidatures de respecter les directives de la note de service et de faire attention au dépôt des pièces justificatives.

3.3 Exposé :

« *L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum* ». Il est attendu que la phase de présentation orale **ne soit pas redondante avec l'ensemble et la structure du dossier**.

Le jury encourage les candidats à préparer soigneusement leur exposé en amont et à ne pas utiliser de notes. La présentation de 10 minutes sera ainsi plus fluide et dynamique. Il conseille fortement **d'éviter de réutiliser la même expérience** présentée dans le dossier. La présentation d'une autre approche de mise en œuvre de cet enseignement est valorisée.

Le jury rappelle que l'enseignement de l'histoire des arts en lycée et en collège repose sur une approche transversale et co-disciplinaire des œuvres. Cette dimension, qu'elle prenne la forme d'une démarche **interdisciplinaire ou transdisciplinaire**, ne peut donc pas être prise en charge par une seule personne. Elle est le fruit d'un réel **travail d'équipe**, réfléchi, coordonné et planifié, dans lequel chaque discipline garde sa spécificité tout en dialoguant et échangeant avec les autres pour aider les élèves à accéder aux œuvres, à susciter une approche sensible, à les comprendre et à les associer.

3.4 Entretien

L'exposé est suivi « *d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum* ». Les candidats doivent énoncer clairement les objectifs de cet enseignement, son organisation, ainsi que les compétences et les connaissances attendues des élèves. La plupart des candidats font valoir une **expérience avec l'enseignement de l'histoire de l'art** soit au cours de leur formation initiale, soit dans leur expérience professionnelle en l'incluant dans leur enseignement. Le jury a apprécié que des candidats mènent une **réflexion sur leur pratique professionnelle** ainsi que sur les finalités de l'enseignement de l'histoire des arts.

Les candidats ont le cas échéant présenté les projets qu'ils ont menés dans le cadre de leur service d'enseignants et qui ont contribué à l'ouverture culturelle de leurs élèves collégiens et/ou lycéens. Ils en étaient soit des participants, soit les organisateurs. Le jury a apprécié les candidats qui se souvenaient du contenu et des finalités de ces visites, et qui pouvaient aussi faire état d'une appropriation personnelle de la rencontre avec les œuvres.

Le jury a cependant souvent regretté que les candidats ne soient pas plus curieux **de l'actualité artistique et culturelle locale** ainsi que nationale voire internationale. La fréquence de leurs visites dans les institutions culturelles semble également trop occasionnelle. Le jury valorise les enseignants qui ont une certaine connaissance, à tout le moins une **curiosité**, du patrimoine local, des institutions culturelles régionales et des collections des musées, et qui ont pour souci de replacer ces ressources locales dans les enjeux historiques et esthétiques de leur époque.

Il a été systématiquement demandé à tous les candidats **une analyse d'œuvre** et/ou d'un document iconique à portée artistique (reproduction), parmi quelques œuvres proposées. Les candidats ont fait preuve de certaines capacités d'analyse. Ils ont eu recours à une terminologie spécifique à des œuvres picturales, en volume et architecturale. Néanmoins l'usage du **vocabulaire mériterait d'être**

enrichi et les connaissances historiques des œuvres devraient être plus solides pour certains candidats. Le lien avec les programmes n'est pas toujours aisé, en fin d'analyse.

4. Recommandations

Dans le cadre de leur préparation, nous conseillons aux candidats de :

- **Consulter les textes officiels** qui présentent la Certification complémentaire.
- **Prendre connaissance** des programmes qui régissent cet enseignement en lycée (option obligatoire et option facultative) ;
- **Prêter toute leur attention** à la constitution du dossier qui doit présenter de **façon claire et structurée** les formations suivies, les actions menées ou les expériences de l'enseignant en rapport avec ce champ disciplinaire ;
- **Actualiser** leurs connaissances en arts par des lectures ou des conférences et consolider ses compétences relatives à l'approche des œuvres dans les différents domaines artistiques en suivant des formations ;
- **Entretenir** une appétence pour les arts et la culture en suivant l'actualité et en fréquentant les institutions.

Le jury adresse toutes ses félicitations aux candidats admis et ses encouragements aux préparationnaires. Le site académique [Histoire des Arts](#) et le [site national Eduscol](#) pourront aider ces derniers à concevoir leur enseignement avec les élèves, à construire leur dossier et préparer leur entretien.

E. Certification complémentaire- « Théâtre »

L'épreuve orale s'est déroulée le **31 janvier 2025** au Rectorat de Nancy.

1. Candidature et résultats

Nombre de candidats : 6

Désistement : 1

Nombre de candidats présents à l'oral de l'examen : 5

Absents : 0

Disciplines d'origine :

- Lettres : 4
- Sciences physiques : 1

Parmi ces candidats,

- 4 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10 et se voient délivrer la certification complémentaire, dans le domaine des Arts, option Théâtre,
- 1 candidat a obtenu une note inférieure à 10.

2. Rappel du déroulement de l'épreuve

Composition du jury :

Véronique BODAINE IA-IPR Lettres en charge du suivi de l'enseignement Théâtre
Véronique BERGER Professeure de Lettres classiques Enseignante de spécialité Théâtre
Christian MAGNANI Acteur et metteur en scène de théâtre.

En conformité avec la note de service n° 2019-104 du 16-7-2019, le jury évalue les connaissances et les compétences suivantes :

- la connaissance de la dramaturgie et des méthodes d'étude des textes de théâtre et de leurs représentations ;
- l'expérience acquise dans la fréquentation des spectacles et des institutions théâtrales ;
- la capacité à présenter et à analyser un spectacle ou une mise en scène, et à les mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques ;
- la connaissance des programmes officiels des enseignements optionnels et de spécialité théâtre en lycée et la capacité à mettre en œuvre, au sein d'une équipe pédagogique et en partenariat avec des intervenants artistiques, un parcours de formation des élèves s'appuyant sur des études de cas précis.

3. Constats et analyses

Le rapport

Les candidats se sont attachés cette année à respecter le cadre imparti par la Division des Examens et Concours pour la rédaction du rapport, à savoir 5 pages dactylographiées maximum. Le parcours y est clairement présenté, l'écrit est structuré et composé dans une langue soutenue et correcte. Une seule candidate a joint des annexes pour illustrer son propos.

L'exposé

Les candidats ont tous utilisé le temps imparti pour présenter leur parcours, les réalisations en cours et les projets à venir. Ils se sont appuyés à la fois sur leurs acquis personnels et sur les expériences dans le cadre de leur enseignement. La dimension partenariale, composante essentielle d'un enseignement artistique, n'est cependant pas toujours suffisamment développée. Le jury a pu néanmoins apprécier la riche culture de certains candidats, qui fréquentent les œuvres, sont des spectateurs assidus, et savent recourir à des références qui font autorité dans le domaine du théâtre.

L'entretien

L'entretien permet de revenir sur l'engagement du candidat dans la pratique théâtrale au service des élèves et de leur apprentissage. Ainsi la pratique personnelle (dans le cadre de troupes amateurs, par exemple) n'est pas suffisante pour prétendre à la certification, ce sont les expériences auprès des élèves, dans le cadre d'ateliers, de clubs, d'options qui ont ici toute leur importance, ainsi que l'explicitation de la construction des compétences mises en œuvre. Le théâtre étant un art multiple (lumière, son, image...), le jury a apprécié lorsque les candidats ont fait référence à d'autres domaines que le seul jeu du comédien. Il valorise également l'ouverture à d'autres arts appartenant au champ du spectacle vivant (danse, musique, opéra, marionnettes...).

Par ailleurs, la dimension partenariale est primordiale dans le cadre de cet enseignement : la collaboration avec un artiste de théâtre vient enrichir la pratique de l'enseignant et permet aux élèves de côtoyer un professionnel du spectacle, qui partage avec eux son expérience et son expertise, et participe de leur découverte des métiers. Il est donc impératif que les candidats connaissent les modalités d'intervention d'un partenaire extérieur dans un établissement scolaire.

La fréquentation régulière des œuvres théâtrales, patrimoniales et contemporaines, comme spectateur et lecteur, est une évidence : le professeur de théâtre est un passeur de culture et se doit d'ouvrir ses élèves à des textes variés. Le jury a apprécié les candidats qui circulent dans l'histoire du théâtre, se réfèrent précisément aux textes, et sont capables d'analyser avec pertinence les spectacles vus, en employant un vocabulaire adapté.

Le jury cherche enfin à comprendre l'intérêt du candidat à se présenter à la certification complémentaire : souhait de mutation, reconnaissance de l'institution, validation pour un poste déjà occupé..., dans la mesure où la certification peut permettre de postuler à des postes spécifiques. Son obtention ne garantit cependant pas l'accès immédiat à un poste de théâtre.

4. Recommandations

Dans le cadre de sa préparation, nous conseillons au candidat de :

- **Consulter les textes officiels** qui concernent la Certification complémentaire pour en comprendre les enjeux.
- **Prendre connaissance** des programmes qui régissent l'enseignement Théâtre en lycée (option et spécialité) et connaître les œuvres du programme limitatif en vigueur au moment de l'épreuve <https://eduscol.education.fr/1710/programmes-et-ressources-en-theatre-voie-gt>.

- **Veiller** à la constitution du dossier qui doit présenter de **façon claire et structurée** les formations suivies, les actions menées ou les expériences de l'enseignant en rapport avec le champ disciplinaire.
- Prendre en compte la nécessité de **l'expérience du partenariat artistique**, composante essentielle de l'enseignement du théâtre.
- Être lui-même un **spectateur régulier des créations contemporaines**, en ouvrant le champ du spectacle vivant (opéra, danse...).
- Fréquenter les œuvres patrimoniales et contemporaines et avoir des **compétences dans l'analyse des textes littéraires**.

Véronique BODAINE, Amelle CHOUIKH, Stéphanie GIMBERT et Samuel LELIEVRE, IA-IPR des enseignements artistiques et présidents du jury de certification « arts », pour l'ensemble du jury, session janvier 2025